

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.10.2021	10h48	21.207	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Stéphanie Skartsounis

Titre : Du surplace pour l'agglomération ?

Contenu :

Le rapport final du quatrième projet d'agglomération (PA RUN) suscite quelques questions sur la gouvernance des projets précédents et à venir. Aussi, nous invitons le Conseil d'État à répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'État se positionne-t-il par rapport au retard de mise en œuvre des mesures de mobilité douce (MD) des PA RUN 1 et 2 ? Quels sont les principaux obstacles à cette mise en œuvre ?
2. Quels leviers possède le Conseil d'État pour améliorer la gouvernance et accélérer la mise en œuvre des mesures MD des générations précédentes, notamment celles qui sont du ressort des communes ?
3. Finalement, comment comprendre et interpréter que le critère du « développement économique » ait été retenu pour sélectionner les mesures concernant les transports publics ?

Développement :

Le 14 septembre dernier, le Conseil d'État communiquait sur le dépôt auprès des instances fédérales du quatrième projet d'agglomération. Or, le rapport final précise que la Confédération a réduit d'un point son évaluation du PA RUN 3. En effet, des retards conséquents existent encore pour la mise en œuvre des PA RUN 1 et 2 ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 65% des mesures MD du PA RUN 1 et 66% du PA RUN 2 font l'objet de retards. Aussi, la priorité du PA RUN 4 est « *avant tout accordée à la mise en œuvre des mesures des générations précédentes* ». Le rapport révèle à ce titre que le cumul des échéances pour le PA RUN 4 « *engendre [des défis] en termes de ressources pour le canton et plusieurs communes [et, par conséquent,] les acteurs de l'agglomération RUN ont décidé de réaliser un PA RUN en accord avec les capacités de mise en œuvre* ».

Finalement, il est également précisé que « *les mesures favorisées dans le PA RUN 4 sont en particulier celles liées à l'accompagnement des investissements d'ordre supérieur, ainsi que celles avec un effet structurant à l'échelle de l'agglomération, en particulier les mesures de transports publics « moteurs » pour le développement économique, ainsi que les mesures avec un rapport coût-utilité élevé comme les mesures de mobilité douce et de gestion des transports individuels motorisés* ».

Source : *Rapport final du Projet d'agglomération RUN de quatrième génération*, p. 58 et suivantes, Annexe 3, État de mise en œuvre.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Stéphanie Skartsounis

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Patrick Erard	Diane Skartsounis	Léa Eichenberger
Clarence Chollet	Cécile Guinand	Marc Fatton